

DECISION DU PRESIDENT

N° DP_2024_04

Attribution d'un marché pour le

FOURNITURE ET POSE DE SIGNALIQUES ET D'ELEMENTS DE SCENOGRAPHIE POUR LE PROJET « CONFLUENCES AU COL DU SOULOR »

Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Nay,

Vu la délibération du 24 octobre 2022 portant délégation au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants et modifications en cours d'exécution, lorsque les crédits sont inscrits au budget, étant précisé que les signatures requises pourront être manuscrites ou électroniques,

Vu la consultation lancée le 07 novembre 2023 dont la date limite de réception des offres était fixée au 20 décembre 2023 à 12h00,

Vu les offres reçues dans les délais sous forme dématérialisée, sur la plateforme AMPA,

- ENTREPRISE LATU reçu le 14/12/2023 à 09h28
- EMPREINTE reçu le 20/12/2023 à 11h52

Considérant que l'analyse a été réalisée conformément aux critères définis dans le dossier de consultation des entreprises,

DÉCIDE

Article 1^{er} : De signer avec l'entreprise :

Titulaire – Mandataire : EMPREINTE SAS

3 avenue Roland Garros - 31570 SAINTE-FOY D'AIGREFEUILLE

Siret : 417 779 436 00043

carole@empreinte-sign.com

05 62 18 83 33

Co-traitant : **VIDELIO SAS**

141, avenue des Grésillons - 92230 Gennevilliers

Siret : 350 093 704 00657

assistantesAO-SO@videlio.com

05 61 19 08 68

Le montant du marché s'élève en euros hors taxes à :

423 956,52 € euros Hors taxes

Article 2 : Ampliation de la présente décision sera transmise à M. le Trésorier de Nay.

Fait à BENEJACQ, le 24 janvier 2024

Christian PETCHOT-BACQUE

Président de la Communauté de communes du Pays de Nay

